



REUNION PLEINIÈRE ORDINAIRE DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE

Le 1^{er} juin 2021 à 9h30

Au SISTM Granville

...

Réponses aux questions :

V. Réclamations individuelles et collectives

1. Peut-on avoir connaissance des modalités concernant le contrat d'intéressement au sein de SISTM ?

A ce jour il n'existe aucun accord d'intéressement au sein de SISTM.

2. Suite à l'annonce du Président MACRON concernant une prime pour les salariés qui n'ont pas arrêté de travailler durant la pandémie (ce qui est notre cas). Pouvons-nous bénéficier de la prime exceptionnelle ?

Le budget 2021 a été établi et pour le moment aucune prime n'est prévue.

3. Le CISME va-t-il appliquer les directives du SEGUR de la santé en date d'avril 2021 concernant la révision des rémunérations du personnel paramédical ?

SISTM applique la convention collective de Presanse et non celle de la fonction hospitalière, ainsi les dispositions prévues par le SEGUR de la santé ne sont pas applicables aux SSTI.

4. Un des membres titulaires du CSE peut-il assister au conseil d'administration de SISTM ?

Non, cela n'est pas prévu.